

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 mai 2023	N° 2023-247

Convocation du 17 mai 2023

Aujourd'hui vendredi 26 mai 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Frédéric GIRO, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Pascale BRU
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI
M. Maxime GHESQUIERE à M. Olivier CAZAUX
M. Stéphane GOMOT à Mme Camille CHOPLIN
M. Laurent GUILLEMIN à M. Jean-Baptiste THONY
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Nadia SAADI
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE
M. Michel LABARDIN à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 16h40
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h00
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS à partir de 12h00 et jusqu'à 12h23
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h28 et à partir de 13h25
Mme Delphine JAMET à Mme Céline PAPIN jusqu'à 9h56
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h50
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 13h40
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Amandine BETES jusqu'à 10h00
M. Patrick BOBET à M. Dominique ALCALA à partir de 14h50
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 12h40
Mme Fatiha BOZDAG à M. Christian BAGATE à partir de 16h02
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 13h00
M. Alain CAZABONNE à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 13h12
Mme Daphné GAUSSENS à Fatiha BOZDAG à partir de 14h50 et jusqu'à 16h02 et à Mme Pascale PAVONE à partir de 16h02
M. Michel LABARDIN à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h29
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 14h50
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF jusqu'à 10h00
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à M. Fabrice MORETTI jusqu'à 11h30
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT à partir de 13h13
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h43
M. Patrick PUJOL à M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULION à partir de 12h40
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PEScina jusqu'à 10h25 et à partir de 11h20 et jusqu'à 12h57
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 12h08
Mme Karine ROUX-LABAT à Mme Béatrice SABOURET à partir de 12h30
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 16h30
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 13h13
Mme Agnès VERSEPUY à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h42 et à M. Jacques MANGON à partir de 14h50

EXCUSE(S) :

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 mai 2023	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2023-247

Transfert Parc de stationnement des Grands Hommes par la ville de Bordeaux à la Métropole - Complément sur le transfert de propriété du parc de stationnement des Grands Hommes - Décision - Autorisation

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations concordantes n°D-2015/299 du 15 juillet 2015 et D2017/63 du 6 mars 2017 en ce qui concerne le conseil de la ville de Bordeaux et n°2015-483 du 25 septembre 2015 et n°2017-108 du 17 mars 2017 en ce qui concerne le conseil de la Métropole, il a été acté le transfert en pleine propriété et à titre gratuit par la ville de Bordeaux à la Métropole du parc de stationnement des Grands Hommes situés à Bordeaux.

Ces délibérations et l'acte notarié de transfert de propriété du 23 novembre 2017 reçu par Maître Chambarière, n'identifient comme parties constituantes du parking que des volumes de l'ensemble immobilier de la galerie des Grands Hommes cadastré sur la commune de Bordeaux section KO sous les numéros 179 et 267.

Les parties de trémies d'accès au parking sous parvis et voirie, situées en pourtour de l'ensemble immobilier entre les deux trémies ouvertes, sont hors de cet ensemble immobilier et ont donc été omises du transfert à Bordeaux Métropole, alors qu'elles constituent des éléments indissociables du parking et indispensables à son exploitation.

Ces parties de trémies constituent le lot n°2 de l'état descriptif de division en volumes de la parcelle cadastrée sous le numéro KO 268 déposé par acte en la forme administrative du 16 et 17 janvier 1990. Suivant le même acte, ce lot avait été cédé gratuitement par la Métropole à la ville de Bordeaux dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement et de construction sur la place des Grands Hommes.

Sans que ne soit remis en cause le transfert en pleine propriété et à titre gratuit opéré sur le parc des Grands Hommes, il apparaît nécessaire de le compléter par le lot n°2 de l'état descriptif de divisions en volumes en date du 16 et 17 janvier 1990.

Il est précisé qu'en application du code général de la propriété des personnes publiques, le transfert de propriété de ce lot est effectué sans déclassement préalable.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014,

VU le décret n°2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de Bordeaux Métropole,

VU les articles L.5217-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°D-2015/299 du Conseil municipal de la ville de Bordeaux en date du 15 juillet 2015 et la délibération concordante n°2015/0483 du Conseil de la Métropole de Bordeaux en date du 25 septembre 2015 actant le transfert en pleine propriété et à titre gratuit des parcs de stationnement objet de la présente délibération,

VU la délibération n°D-2017/63 du Conseil municipal de la ville de Bordeaux en date du 6 mars 2017 et la délibération concordante n°2017/108 du Conseil de la Métropole de Bordeaux en date du 17 mars 2017 portant révision de l'inventaire des parcs annexé aux délibérations précitées,

VU l'acte notarié de transfert de propriété du 23 novembre 2017 reçu par Maître Chambrière intéressant ce parc,

VU la délibération n° D-2023/99 du Conseil municipal de la ville de Bordeaux en date du 4 avril 2023 relative au Complément sur le transfert de propriété du parc de stationnement des Grands Hommes,

Entendu le rapport de présentation,

Considérant le transfert de propriété à titre gratuit du parc de stationnement des Grands Hommes acté par délibérations concordantes du Conseil de la Ville de Bordeaux et du Conseil de la Métropole et opéré par acte notarié en date du 23 novembre 2017,

Considérant l'absence de prise en compte des trémies d'accès au parc de stationnement situées sous parvis et voirie dans le cadre de ce transfert alors qu'elles constituent des éléments indissociables du parking et indispensables à son exploitation,

Considérant en conséquence la nécessité de compléter le transfert des volumes de parkings parties de l'ensemble immobilier de la galerie des Grands Hommes cadastré sur la commune de Bordeaux section KO sous les numéros 179 et 267,

Considérant que les trémies susmentionnées constituent le lot 2 de l'état descriptif de divisions en volumes sur la parcelle cadastrée section KO 268 à Bordeaux,

Considérant que le lot 2 précité doit être transféré selon les mêmes formes et modalités que les volumes principaux du parc de stationnement des Grands Hommes,

DECIDE

Article 1 : de prendre acte du transfert à titre gratuit et en pleine propriété du lot n°2 de l'état descriptif de divisions en volumes sur la parcelle cadastrée section KO 268 à Bordeaux et constitué des trémies sous chaussée d'accès au parc de stationnement des Grands Hommes.

Article 2 : de prendre acte que ce transfert vient compléter le transfert effectif des volumes principaux de ce parc reçu par acte notarié de transfert de propriété du 23 novembre 2017 suivant délibérations n°2015/0483 et n°2017/108 du conseil de la métropole.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette opération de transfert en pleine propriété, et notamment tous actes et documents qui seront nécessaires audit transfert.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 mai 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 1 JUIN 2023	Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente, Madame Béatrice DE FRANÇOIS
DATE DE MISE EN LIGNE : 2 JUIN 2023	